

OBJET :
**EXONERATION
PARTIELLE DE
REDEVANCE
D'OCCUPATION
DU DOMAINE
PUBLIC
COMMERCES
SUITE COVID 19**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 22.09.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 22.09.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **06 OCT. 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES
Nicolas, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Précillia, GAIANI Audrey,
PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE
Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de
Covid 19 et notamment son article 11,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du
fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des
collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à
l'épidémie de Covid 19.

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance susvisée déterminant les attributions confiées au
Maire,

Considérant le contexte de crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid
19, qui a immobilisé l'économie du territoire avec un confinement prolongé de la
population et la fermeture de la grande majorité des commerces, mesures
décidées par le gouvernement,

Considérant que les acteurs économiques et notamment les plus petits d'entre
eux, ont besoin de mesures concrètes et immédiates d'aide pour maintenir leur
trésorerie à flot,

Considérant la nécessité pour la Ville de Castelnaudary de mettre en place des
mesures permettant de cibler plus spécifiquement les acteurs économiques de
proximité, comportant notamment des mesures d'exonération de loyers et de
redevances d'occupation du domaine public (RODP) pour certains commerces
occupant le domaine public de la commune.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter des mesures d'exonération de redevances d'occupation du domaine public pour les commerces suivants :

- Carrousel de la Place de la République (Sylvie COMMINGE), exonération de 50% de la redevance semestrielle, soit 195 € sur 390 € initiaux.

Vu la Commission des Finances en date du 24 septembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'exonération de Redevance d'Occupation du Domaine Public pour le commerce mentionné et ce pour une période correspondant à un trimestre de l'année 2020.

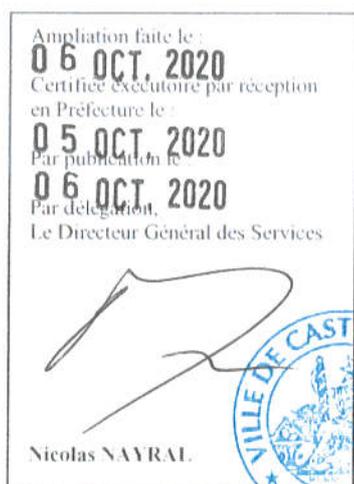
AUTORISE Monsieur le receveur municipal à mettre en application les dispositions définies précédemment.

ADOpte A L'UNANIMITE

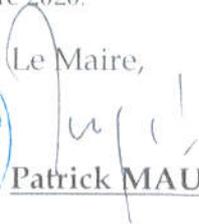
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 28 septembre 2020.



Le Maire,


Patrick MAUGARD